CA/BBT MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Direction Générale des Douanes



NOTE DE SERVICE N° 148 - FGD/ DU 21 JUIN 2013 (DIFFUSION GENERALE)

Objet : Intérim à la Direction de la Règlementation et du Contentieux

En l'absence de Monsieur AMADOU COULIBALY, Directeur de la Règlementation et du Contentieux, en mission à Bruxelles du dimanche 23 juin au mardi 02 juillet 2013, l'intérim à la Direction de la Règlementation et du Contentieux sera assuré par Monsieur PALE OLO SIB, Directeur des Moyens Généraux.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Le Directeur

enéral

Col Maj. ISSA COULIBALY